

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 octobre 2023

Séance plénière du 16 octobre 2023

Le CESER se réunira en séance plénière dans l'auditorium du Musée des Beaux-Arts d'Orléans, **le lundi 16 octobre 2023 de 8h50 à 19h00.**

Au cours de cette séance plénière, le CESER présentera quatre rapports d'autosaisine :

- **Rapport « Préserver l'eau, une ressource épuisable »** : en Centre-Val de Loire, de nombreux cours d'eau sont à sec, dans l'ensemble des départements presque chaque année et notre région n'est pas épargnée par les sécheresses sévères dont la fréquence s'accélère. Après avoir produit une note d'alerte sur l'eau (EAU secours) en décembre 2020, le CESER a souhaité poursuivre ses travaux dans un nouveau rapport orienté sur les usages de l'eau. Dans son état des lieux, ce rapport rappelle des chiffres inquiétants mais bien connus des acteurs du monde de l'eau. Alors que la ressource se raréfie, en moyenne par an nos prélèvements augmentent de 4 % entre 2012 et 2020 en général et de 10 % dans les nappes souterraines. Le rapport constate que plus de la moitié des milieux naturels menacés en Centre-Val de Loire sont des milieux humides. Face à cette situation grave, le CESER appelle l'ensemble des usagers à devenir plus sobres dans leurs usages de l'eau mais aussi à améliorer la gouvernance de l'eau et incite la Région à prendre la compétence optionnelle « animation et gestion de l'eau ». Face à la complexité de ce changement tant sur le plan économique qu'environnemental, une stratégie régionale et des financements suffisants semblent nécessaires.

Rapporteuse : Madame Isabelle PAROT

- **Rapport « Réussir l'objectif du ZAN en compatibilité avec le besoin en logements »** : le CESER s'est penché sur la question du Zéro Artificialisation Nette, qui est un sujet environnemental et de société majeur qui inquiète les élus locaux. Le CESER constate que l'artificialisation des sols pour de nouveaux logements n'augmente pas le nombre d'habitants en Centre-Val de Loire et que le besoin en logements de notre région dépend plutôt des parcours résidentiels. Cette étude pointe de nombreux leviers pour remédier à la vacance, aux friches urbaines et pour mieux artificialiser, à chaque fois complétés par des exemples inspirants. Le CESER appelle la Région, l'État et les collectivités à se donner les moyens de désartificialiser voire renaturer les territoires. Un atlas des sites à renaturer en région aurait tout intérêt à être produit. Au-delà des recommandations du rapport, le CESER appelle à une réforme nationale. Il invite l'État à se questionner sur les impacts de la fiscalité et de la politique de rénovation énergétique sur l'atteinte de l'objectif ZAN.

Rapporteur : Monsieur Samuel SENAVERE

- **Rapport « Les espaces ruraux à la croisée des chemins. Quels avenir pour les campagnes en CVL à l'horizon 2050 »** : le rapport proposé par la Section Prospective aborde le sujet des ruralités sous l'angle prospectif et élabore une stratégie « clé en main » s'appuyant sur 12 fiches actions qui résultent de l'analyse des principaux enjeux. Le CESER souhaiterait que les orientations préconisées dans les fiches, autour notamment d'un agenda rural régional, puissent être reprises dans les futurs schémas et plans d'aménagement et de développement du territoire amenés à être révisés.

Rapporteur du rapport : Monsieur Jean-Paul CARRIERE

Rapporteur de l'avis : Monsieur Jean-Louis RENIER

- **Rapport « L'enjeu de formation des personnes primo-arrivantes et des mineurs non accompagnés en CVL »** : le CESER a fait le choix de traiter la question de l'immigration sous l'angle particulier de la formation. En effet, la formation, l'apprentissage, l'acquisition et la reconnaissance de compétences sont indispensables à l'intégration sociale, professionnelle et économique de ces publics. Le rapport met en avant le fait que les événements vécus antérieurement, souvent traumatisants impactent lourdement les possibilités d'entrée dans la formation ainsi que les démarches administratives souvent longues et complexes. Enfin, le CESER constate que dans les faits, le champ des possibles offert à ces publics est réduit en matière de formation et d'orientation.

Rapporteuse : Madame Martine RICO

Il rendra de plus cinq avis en réponse à la saisine du Président du Conseil régional :

- **Décision Modificative 2 pour 2023** : l'Exécutif régional présente une DM2 pour 2023 faisant suite notamment aux négociations menées par la Région avec la SNCF au titre du devis final de la convention TER pour l'année 2022. Elle autorise la reprise de la provision de 20 M€ qui avait été constituée l'an passé au titre des surcoûts énergétiques annoncés et sera en mesure d'émettre un titre de recettes à hauteur de 4,250 M€. Au total, cette DM2 porte sur 14,4 M€ de crédits en dépenses et en recettes et génère une légère amélioration des niveaux d'épargne de la Région. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 14,4 M€. Pour le CESER, cette DM2, d'apparence technique, permet de mettre en exergue trois sujets majeurs pour le budget régional : l'utilité de l'analyse technique de la réalisation de la convention TER, notamment sur le volet « énergie », l'inquiétant désengagement de l'État sur l'investissement dans les compétences et le renchérissement inéluctable du coût de la dette malgré la gestion active et prudentielle de celle-ci.

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BRUN

- **Orientations Budgétaires 2024** : le CESER, dans son avis sur les OB 2023, avait interpellé la Région sur la nécessaire réadaptation de la trajectoire budgétaire. Si l'année 2023 marque un retour à la situation antérieure au COVID, elle est fragilisée par l'inflation, la baisse de la consommation des ménages et un certain attentisme de la part des entreprises. Ce rapport permet de mettre en avant la part des dépenses incontournables, dont le dynamisme est plus fort que l'évolution naturelle des recettes de fonctionnement. Le CESER pense qu'il est nécessaire de fixer des objectifs en termes d'épargne (brute et nette) qui permettront à la Région de tenir des objectifs en termes de volumes à ne pas dépasser, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour le cadrage pluriannuel des investissements.

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BRUN

- **SRADDET, volet déchets** : la Région modifie son SRADDET sur le volet déchets pour intégrer les objectifs de la loi AGEC (Anti- Gaspillage pour une Economie Circulaire). Le CESER a produit en mai 2023 une contribution sur cette modification et plus largement sur les implications du SRADDET en matière de déchets dans laquelle il incite fortement la Région et l'État à organiser une concertation avec l'ensemble des acteurs compétents. Aussi, le CESER appelle à limiter les déplacements des déchets, en créant de véritables circuits-courts et souhaite que les collectivités veillent à une équité de traitement des usagers et des professionnels sur l'ensemble du territoire régional. Enfin, le CESER estime que la Région et l'État devraient garantir des financements suffisants, notamment dans le volet mobilité(s) du CPER en cours de négociation, pour développer le FRET ferroviaire afin de permettre un transport par le rail des déchets et des matières recyclées.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis RENIER

- **SRESRI** : l'Exécutif régional propose un nouveau Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui guidera son action en la matière et ses liens avec ses partenaires à horizon 2027. Celui-ci fixe cinq grands ambitions stratégiques détaillées par 25 actions. Le document répond aux enjeux fixés même si une priorisation et une budgétisation des actions permettraient de mieux apprécier les efforts projetés de la Région en matière d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche pour les quatre prochaines années. Le CESER est satisfait de la mise en place d'une évaluation de ce nouveau SRESRI dès son commencement et souhaite être partie prenante de cette évaluation en vue d'apporter le regard de la société civile organisée sur cette politique majeure. En prolongement, une clause de revoyure à mi-parcours avec les acteurs ayant participé à la concertation permettrait de réajuster certaines actions en lien avec les domaines de spécialisation et l'évolution des entreprises.

Rapporteurs : Madame Paulette PICARD et Monsieur Maxime SENNEPIN

- **Bilan des aides économiques** : le bilan des aides économiques 2022 marque le dernier exercice du SRDEII 2016-2021 après deux années 2020 et 2021 touchées par un contexte d'urgence lié à la crise COVID-19. Ce bilan constitue pour l'accompagnement régional à destination directe des entreprises, un exercice nouveau alliant aides nationales issues des plans France Relance et France 2030. Le prochain bilan des aides marquera la politique nouvelle du Conseil régional sur son accompagnement aux entreprises plus axé sur les transitions et l'emploi en lien avec le nouveau SRDEII « Horizon 2030 » adopté en novembre 2022. Dorénavant, l'intervention régionale devrait privilégier l'aide à l'emprunt plutôt que la subvention directe. Cette nouvelle étape de l'aide aux entreprises est l'occasion de mener une évaluation concertée et coconstruite de cette politique au service de l'emploi et du développement local sur les territoires. Cette évaluation devra être menée en partenariat avec le CESER.

Rapporteur : Monsieur Patrick UGARTE

Contact Presse : Sandrine BERTRAND

Tél : 02 38 70 30 41 / 07.64.88.35.23

sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr